

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES DESTINÉ AUX TIERS TRAVAILLANT AVEC LIVA NOVA

Introduction

LivaNova est un leader mondial en matière de solutions cardiovasculaires et de neuromodulation, engagé dans la création de produits et de thérapies utiles qui changent des vies chaque jour. Nous comprenons et respectons l'obligation que nous avons envers nos patients, leurs familles et le personnel soignant, ainsi qu'envers nos partenaires commerciaux et l'environnement dans son ensemble. Nous appliquons des principes, directives et politiques alignés sur les responsabilités éthiques, sociales et environnementales, et nous respectons les normes les plus élevées en matière d'éthique et de conformité commerciale, conformément à notre Code d'éthique et de conduite des affaires, disponible à l'adresse suivante : <https://investor.livanova.com/corporate-governance/code-of-business-conduct-and-ethics>.

LivaNova applique les principes clés des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Nous pensons que notre entreprise ne peut réussir que si les droits de tous les travailleurs impliqués dans la chaîne de valeur de notre entreprise sont protégés et respectés, et notre volonté est de mener nos activités avec des tiers, y compris des consultants, des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux (« Tiers »), qui partagent notre engagement à exercer nos activités de manière responsable et éthique. En conséquence, le présent Code d'éthique et de conduite des affaires destiné aux Tiers (« Code de conduite ») décrit les normes minimales que nous exigeons que tous les tiers travaillant avec LivaNova respectent lorsqu'ils traitent avec nous, en plus de toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables.

Domaines clés

1. Droits de l'Homme et conditions de travail

Emploi librement choisi

Les Tiers s'engagent à respecter et à soutenir les droits de l'Homme applicables aux travailleurs et à traiter ces derniers avec dignité et respect. Les Tiers ne doivent pas recourir au travail forcé ou à toute autre forme de travail involontaire, non rémunéré ou illégal. Les Tiers ne doivent pas réduire des personnes à l'esclavage ni s'engager dans la traite d'êtres humains.

Loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement et loi britannique sur l'esclavage moderne

Les Tiers sont tenus de respecter les principes de la loi californienne sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement et de la déclaration de la loi britannique sur l'esclavage moderne disponibles sur le site Web de LivaNova à l'adresse suivante : <https://www.livanova.com/en-US/Home/About-Us/Our-Ethics.aspx#modernslavery-statement>.

Travail des enfants

Les Tiers doivent se conformer aux lois et exigences locales en matière d'âge minimum d'admission à l'emploi et ne pas employer des enfants.

Non-discrimination

Les Tiers doivent fournir un environnement de travail exempt de harcèlement, de menaces ou d'oppression et ne doivent pas discriminer pour des motifs tels que la race, la couleur de peau, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le handicap, l'état civil, la religion, l'affiliation politique et l'appartenance syndicale.

Salaires, temps de travail et liberté d'association

Les Tiers doivent payer leurs travailleurs conformément aux lois applicables en matière de salaires, y compris les salaires minimums, les heures supplémentaires et les avantages obligatoires.

Les Tiers doivent respecter les droits des travailleurs, tels qu'énoncés dans les lois locales, à s'associer librement, à négocier collectivement, à adhérer ou non à des syndicats, à se faire représenter et à adhérer aux comités d'entreprise. Les travailleurs doivent pouvoir communiquer ouvertement avec la direction concernant les conditions de travail sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Hygiène et sécurité au travail

Les Tiers doivent fournir un environnement de travail sûr et sain. Ils doivent protéger les travailleurs contre une exposition excessive aux risques chimiques, biologiques et physiques. Les Tiers doivent identifier et évaluer les situations d'urgence sur le lieu de travail et minimiser leur impact en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention.

2. Environnement

Les Tiers doivent agir de manière responsable et efficace sur le plan environnemental afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement. Les Tiers sont encouragés à préserver l'énergie et les ressources naturelles, à éviter l'utilisation de matières dangereuses dans la mesure du possible et à s'engager dans des activités qui réutilisent et recyclent les matériaux.

3. Lutte contre la corruption

Les Tiers doivent mener leurs activités de manière éthique et agir avec intégrité. Les Tiers ne doivent pas offrir ou payer de pots-de-vin, quels que soient le lieu, la situation ou la personne impliquée, et ils ne doivent pas non plus permettre à leurs agents de le faire en leur nom. Les Tiers ne doivent pas accepter ou percevoir de pots-de-vin de quelque nature que ce soit.

4. Antitrust/Concurrence loyale

Les Tiers doivent se conformer à la législation en matière de concurrence loyale et au droit antitrust, et ils doivent faire preuve de transparence sur leurs activités commerciales, leur

structure et leur situation financière, comme l'exigent les lois et normes industrielles applicables.

5. Conformité aux règles du commerce

Les Tiers doivent s'engager à respecter toutes les lois, réglementations et restrictions nationales et internationales applicables en matière de mouvements de produits, de logiciels et de technologies dans le monde entier. Le personnel des Tiers de LivaNova n'est pas autorisé à mener des activités commerciales incompatibles avec, ou contraires à, toute loi ou réglementation relative aux exportations, aux importations, aux sanctions ou au boycott.

6. Confidentialité et protection des données

Les Tiers sont tenus de protéger les informations exclusives et confidentielles de LivaNova et doivent appliquer des politiques conformes aux exigences de LivaNova en matière de confidentialité des informations de LivaNova. De même, les Tiers doivent se conformer à toutes les lois sur la confidentialité et la sécurité des informations et aux exigences réglementaires lorsque des informations personnelles sont collectées, stockées, traitées, transmises et partagées.

7. Propriété intellectuelle

Les Tiers doivent protéger la propriété intellectuelle et les informations confidentielles de LivaNova. Toute utilisation, divulgation et manipulation de la technologie, des connaissances et de toute autre propriété intellectuelle de LivaNova doit être conforme aux accords applicables.

8. Minéraux de conflit

Les Tiers devront soutenir nos efforts de conformité à l'Article 1502 de la Loi Dodd Frank relative à l'approvisionnement en minéraux de conflit utilisés dans les produits en identifiant et en travaillant de manière proactive pour éliminer l'utilisation de minéraux qui financent ou profitent aux groupes armés au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Mise en œuvre

1. Sélection des Tiers

Le respect du présent Code de conduite constitue une partie importante de la sélection et de l'évaluation des Tiers par LivaNova. Il incombe à chaque Tiers de respecter les exigences du présent Code de conduite et de transmettre ces exigences à sa chaîne d'approvisionnement respective.

2. Formation

Il est essentiel que les Tiers agissent avec intégrité et prennent des décisions éthiques dans toutes les relations commerciales avec, pour ou au nom de LivaNova. Ce Code de conduite

définit les normes de comportement que nous attendons de nos Tiers et les aide à faire des choix éthiques et, plus important encore, à favoriser de meilleurs résultats en matière de sécurité des patients. Afin de garantir une compréhension complète et le respect de nos attentes en matière de normes éthiques, LivaNova demande à ses Tiers de consulter [ce lien](#) et de suivre la formation en ligne.

3. Examen des Tiers

LivaNova peut évaluer la conformité aux principes du présent Code de conduite par le biais d'actions pouvant inclure une évaluation des Tiers et/ou un audit des installations, des chaînes d'approvisionnement, des systèmes de qualité et des pratiques commerciales des Tiers. En particulier, LivaNova se réserve le droit (1) d'effectuer des audits et des inspections et/ou de désigner des tiers pour effectuer des inspections et (2) d'accéder à l'ensemble des installations, registres et documents pertinents pour garantir le respect approprié des exigences du Code de conduite.

4. Réparation

Si un audit effectué par LivaNova ou au nom de LivaNova révèle un non-respect du présent Code de conduite, LivaNova se réserve le droit de prendre des mesures correctives qui, en cas de non-conformité significative, peuvent également inclure l'arrêt immédiat de la relation commerciale avec le Tiers.

5. Effectuer des signalements

En cas de doute sur le respect du présent Code de conduite, les Tiers peuvent contacter le Département Éthique et Intégrité de LivaNova à l'adresse ethicshelpline.livanova.com.